

1639-1660. Jean Caradec, vicaire perpétuel.

1660-1683. Yves Cam.

1683-1709. Gilles Falchier, qui résigna à son neveu Yves, mais non sans protestation de la part des paroissiens, comme on peut s'en convaincre par l'extrait suivant du registre des délibérations du Huelgoat (1) :

Le 28 Juillet 1709, « Messire Yves Falchier, prestre, expose que Messire Gilles Falchier, prestre et sieur Vicaire du dit Berrien, son oncle, lui avait résigné la dite vicairie, et que Mgr l'Evêque de Quimper, à ce qu'il disait, lui avait promis son agrément, et demanda en même temps aux dits paroissiens s'ils avaient quelques sujets de plainte contre lui et s'ils ne le connaissaient point pour honnête homme et de bonne vie et mœurs. Les paroissiens de Berrien, Huelgoat et Locmaria ont communément déclaré que le dit Sr Yves Falchier fréquente le dit Sr Gilles Falchier, son oncle, depuis plusieurs années, et a suscité plusieurs procès et chicanes continues aux dits paroissiens et notamment au sujet de la construction du presbytère du dit Berrien, et qu'il leur a causé la ruine ; ils en ont fait la connaissance à mon dit Seigneur de Quimper, lors de sa visite de tournée en la ville d'Huelgoat, qui a eu la bonté de faire défense à M^{re} Falchier de se mêler des offices de la paroisse. Ils sont unanimement d'avis et déclarent ne connaître ni ses bonnes vie et mœurs, n'étant pas originaire, ni domicilié de la dite paroisse de Berrien que pour leur causer des chicanes, mais bien de celle de Cléden-Poher, où il devrait s'adresser pour en juger ».

Ecuyer François Gillard, Sieur de Larchantel, demeu-

(1) Communication de M. l'abbé Guirriec.

rant en son manoir de la Coudraye, faisait la même déclaration.

Le Sieur Yves Falchier n'en demeura pas moins vicaire de Berrien de 1709 à 1719.

1719-1739. M. Corentin Quiniou, décédé le 1^{er} Mars.

1740-1766. L. Kernours.

1767-1787. Germain Rivoal, né à Pleyben en 1738, prêtre en 1763.

1787-1803. Corentin Kernaléguen. Détenu au château de Brest du 11 Décembre 1791 au 11 Août 1792 ; déporté en Espagne où il résida à Mondonedo ; de retour à Berrien en 1802, il fut nommé recteur de Plogonnec en 1804.

1804-1809. Bernard-Gabriel Doucin, né à Quimper en 1759, ordonné prêtre à Jersey, en 1795. Peu après son ordination, il vint se fixer à Berrien sous le nom de Hautnory, et c'est sous ce nom qu'il signe les actes de son ministère, du 30 Août 1797 au 13 Mai 1801. — M. Le Guirriec a relevé sur le registre la note suivante :

« On espère que les supérieurs, tant ecclésiastiques que civils, ne trouveront pas mauvais que les rapports qui sont contenus dans ce premier registre ne soient pas signés. Si Dieu laisse vie au prêtre Hautnory, il en certifiera lui-même la vérité quand il en sera requis légitimement. Dans le cas contraire, plusieurs personnes dignes de foi en rendront témoignage ainsi que du nom propre de Haunory. Il s'est vu forcé par le malheur des temps de se contenter de deux ou trois témoins pour les mariages dans quelques cérémonies. »
On lit plus bas : « Je soussigné certifie que mon nom propre est Bernard-Gabriel Doucin. Berrien ce 17 Décembre 1805. »

1810-1823. Yves-Nicolas Plassart, né à Berrien.

1823-1830. Guillaume Plassart, né à La Feuillée.

1830-1836. Louis Banneat, de Plouégat-Guerrand.

- 1836-1840. Yves Coent, de Locmaria-Berrien.
 1840-1842. René-Marie Bégoc, de Lampaul-Ploudalmézeau.
 1842-1861. Alain Buzaré, de Hanvec.
 1861-1888. Jean-Marie Sibiril, de Pleyber-Christ.
 1888. Pierre-Jean Kérisit, de Goulien.

PRÊTRES-CURÉS DE BERRIEN (1)

avant la Révolution.

1612. Jean Yvenat.
 1636. J. Bolloré, curé.
 1666. Jérôme Lochou.
 1668. Yves Dilacer.
 1695. Le Bigot de Kerjégu.
 1699. Yves Geffroy, Yves Pezron, Pierre Pezron, Alain le Juif, Jérôme le Coust.
 1711. François Clech, Hervé le Juif, Lozach.
 1721. Alain Yvenat, Henri Pezron (mort en 1743).
 1734. François Kergutuill, Yves Dilasser, Pierre-Charles Marchand.
 1750-1774. Mathias Plassard, curé, devient recteur de Plo-modiern, Alexandre Paul, curé.
 1765. A. le Morvan, curé, Y. Bicrel, Yves Le Gall.
 1769. L. Jouannot, curé.
 1772. Y.-F. le Couedic, curé, Mathurin Carnot, né à Tourc'h en 1749, prêtre à Berrien en 1776, à Elliant, en 1780.
 1778. Guillaume Hamon, curé, né à Laz.

(1) Relevé communiqué par M. Guirriec.

VICAIRES DE BERRIEN

depuis le Concordat.

- 1804-1805. François Guionvarc'h, né à Berrien en 1758, prêtre en 1786.
 1805-1814. Charles Le Du.
 1814-1818. Pierre Le Dall, de Lanarvily.
 1818. Yves Coent, de Locmaria-Berrien.
 Nicolas Brenner, de Lopérec.
 1828-1829. Yves Tillizien, de Saint-Pol-de-Léon.
 1829-1831. Charles Bourhis, de Guimaec.
 1831-1833. Christophe Mével, de Plouvorn.
 1833-1836. Charles Perrot, de Saint-Pol-de-Léon.
 1836-1849. François-Louis Le Dilasser, de Scrignac.
 1849-1852. Pierre-Marie Kerné, de Sainte-Sève.
 1852-1853. François Cosquer, de Saint-Thégonnec.
 1853-1856. Vincent-Marie Pennec, de Comanna.
 1856-1857. Noël-François Saillour, de Saint-Pol.
 1857-1870. Jean-Marie Picart, de Plougar.
 1870. Pierre-Marie Créoff, de La Feuillée.
 1870-1878. Jean-Yves Couloigner, de Saint-Servais.
 1878-1884. Jean Le Duc, de Henvic.
 1884. François Rozec, de Saint-Derrien.

BERRIEN, PAROISSE

Avant la Révolution, cette paroisse comprenait la trêve du Huelgoat et celle de Locmaria. Voici l'état du rôle des décimes en 1877 :

Le Recteur, M. Rivoal	38 ^l 10 ^s .
La fabrice	7 ^l .
Le Sacre	4 ^l 15 ^s .
Le Rosaire	4 ^l 15 ^s .

Trève du Huelgoat.....	7 ^l 12 ^s 6 ^d .
Le Sacre du Huelgoat.....	4 ^l 15 ^s .
Trève de Locmaria.....	5 ^l 15 ^s .
Confrérie du St-Sacrement..	4 ^l 15 ^s .
St ^e -Barbe.....	4 ^l 15 ^s .
St-Ambroise.....	4 ^l 15 ^s .
N.-D. des Cieux.....	5 ^l 2 ^s 6 ^d .
St-Guenneec.....	4 ^l 15 ^s .
TOTAL.....	76 ^l 5 ^s .

En 1800, la population était de 2,040 âmes, 1,500 communiants.

En 1900 elle est de 2,388 habitants.

ÉGLISE DE BERRIEN

Elle est dédiée à saint Pierre. Son clocher porte la date de 1575. On lit ces mots à la base :

QUAE . EST . ISTA . QVAE . ASCENDIT .
DE . DESERTO . DELICHS . AFFLVENS

La date ci-dessus, 1575, doit être écrite sur une pierre d'un édifice antérieur, car les archives de Berrien conservent le marché passé le 15 Mars 1650 entre les paroissiens et Mathieu le Bris, Guillaume Kerlezroux et Michel Milian, maîtres tailleurs et picoteurs de pierres, pour moyennant la somme de 815 livres « construire à neuf la tour de Berrien ».

Statues anciennes en bois se trouvant dans l'église : saint Pierre ; deux Vierges avec l'Enfant-Jésus ; saint Jean ; saint Louis ; saint Joseph avec l'Enfant-Jésus ; sainte Anne.

Statue en pierre : saint Jacques de Compostelle.

Au presbytère, se voit une statue en pierre de la Vierge présentant une pomme à l'Enfant-Jésus.

DROITS HONORIFIQUES ET PRÉÉMINENCES

A BERRIEN (1)

Prise de possession faite à la requête du Seigneur de Lesquelen, acquéreur de Madame de Chiffrevast, 22, 23, 24 et 25 Aoust 1765, des manoirs du Lergoat Ligolennec, Liors Yvonnec, Le Squiriou et autres droits en la paroisse de Berrien.

.....« Nous nous sommes, sur les réquisitions du dit Seigneur de Lesquelen et du dit sieur procureur *in rem* et en leur compagnie transportés jusques à l'église paroissiale de Berrien, à l'effet de prendre possession des droits honorifiques et prééminences y appartenants aux dites terres et seigneuries du Squiriou et de Lergoet Ligolennec, ou étants nous aurions en présence de vénérable et discret Missire Louis Kernours, prêtre sieur recteur de la dite paroisse, aprest luy avoir déclaré le sujet de notre dite commission et qu'il a été par luy répondu n'avoir moyen empêchant que nous y eussions procédé, mis et induit le dit Seigneur de Lesquelen dans la possession réelle et actuelle du droit de banc du côté de l'Epître dans la chapelle de Saint-Jean de la dite église appartenantes à la dite seigneurie du Squiriou plus de deux pierres tomballes joignantes la costière du midy de la dite chapelle de Saint-Jean, que le dit procureur *in rem* nous a fait voir et avons vus, dont l'une est armoyée aux armes des Provost, entients propriétaires de la dite seigneurie du Squiriou, et d'un ecusson étant dans la vitre du mesme costé aux mêmes armes des Provost, qui sont *d'argent a une bande fuselée de gueulle*, en alliance avec les armes du dit seigneur de Lesquelen qui sont *d'argent au lion*

(1) Pièce communiquée par M. l'abbé Guirriec.

coupé de sable et de gueules ; plus dans la même église, du costé de l'Évangille, le dit procureur *in rem* nous a fait voir et avons vus prest de la porte de l'entienne sacristie, deux pierres tomballes de pierre de grain qu'il a maintenu appartenir et dépendre de la terre et seigneurie du Lergoet Ligolennec, armoyees de chacqu'une un écusson en alliance portant *un ecureuil couronné et deux lions dont celluy du dessous est aussy couronné*, lesquels armes le dit procureur *in rem* nous a soutenu estres celles des Bigots entiens et derniers possesseurs de la ditte terre et seigneurie de Lergoet Ligolennec et du Botmeur en alliance qui sont scavoir : celles des Bigot de Kerjegu, *d'argent à un ecureuil rampant de pourpre couronné d'or*, et celles du Botmeur qui sont *écartellées au premier et quatre d'or au lion de guelles couronné armé et lampassé d'asure, contrescartellées d'argent au lion de gueulle*.

« De toutes lesquelles preeminances et de tous autres droits honorifiques que les dittes terres et seigneuries du Squiriou et du Lergoet Ligolennec ont et leur appartiennent dans la ditte église paroissiale de Berrien sans en rien réserver ny excepter, le dit seigneur de Lesquellen, du consentement du dit sieur procureur *in rem*, a en nos présences et du dit sieur recteur, publiquement et notoirement pris possession pour avoir fait et observé toutes les formalités en tel cas requises, laquelle possession nous luy avons en effet livré sans aucuns troubles ny oppositions dont acte et a le dit sieur recteur

« *Signé : L. KERNOURS, recteur de Berrien.* »

« APREST QUOY et continuant notre commission, nous nous sommes sur les mesmes requisitions transportés jusques et prest de la chapelle de Sainte-Barbe, en la ditte paroisse de Berrien, ou etants aurions fait mander Jullien Blanchard, lattier du lieu de Liors Yvonnec, en la ditte

paroisse, fabricque et marguillier en charge de la ditte chapelle, sur lequel mandement se serait présenté Marie Le Moullec, femme du dit Blanchard, à laquelle nous avons déclaré que l'objet de notre commission était aux fins de mettre et induire le dit seigneur de Lesquellen en sa ditte qualité d'acquereur de Madame de Chiffrevast dans les droits honorifiques, bancs et autres prééminances luy appartenants en la ditte chapelle de Sainte-Barbe, à laquelle fin et pour y parvenir nous avons interpellé la ditte Le Moullec de nous faire ouverture de la ditte chapelle, à quoy defferante, elle nous a introduit dans la ditte chapelle, dont elle nous a ouvert les portes, ou étants, sur les réquisitions du dit procureur *in rem* qui nous a fait voir et avons vus du costé de l'Évangille un escabeau joignant le balustre et le confessional de là ditte chapelle qu'il a maintenu estre le banc appartenant et dépendant de la ditte terre et seigneurie du Squiriou, et de l'autre costé à l'opposit, vers l'Épitre, un banc aussy joignant le balustre de la ditte chapelle qu'il a pareillement maintenu être le banc appartenant et dépendant de la terre et seigneurie du Lergoet Ligolennec ; nous dits notaires, le dit sieur procureur *in rem* le consentant, avons mis et induit le dit Seigneur de Lesquellen, icelluy le requérant en la plainne et entierre possession des dits banc et escabeau et de tous autres droits honorifiques et preeminances a luy appartenants en sa ditte qualité d'acquereur, en la ditte chapelle de Sainte-Barbe, sans nulles ny aucunes oppositions en presence de la ditte le Moullec, laquelle interpellée de signer a déclaré ne le scavoir faire.

« *Signé : MAUVIEL, DE LESQUELEN, THEPAULT, notaire royal, LE FEBRE, notaire royal.* »

NOTE. — Messire François-Yves de Lesquellen, chef de nom et d'armes, chevalier seigneur du dit lieu, du Goasvennou, Coatquinec (Huelgoat), Le Fao (Huelgoat), Kerambellec (Loc-Maria), demeurant en son château de Goasvennou, paroisse de Poullaouen, « Acquéreur de Marie-Anne-Jacquette Le Bigot de Kerjegu, veuve de feu Messire Joseph de Duneville, chevalier seigneur de Chiffrevast, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis. »

Lors de cette prise de possession, Messire Mathias Alexandre Guillard de Kersauzic et dame Angélique Tronson de Keryergar habitaient le manoir de Lergoet Ligolennec.

CHAPELLES DE BERRIEN

1^o *Sainte-Barbe*. — Chapelle à une lieue du bourg. Avant la Révolution, on disait une messe matinale les dimanches et fêtes. « Elle était très dévote », dit le Recteur en 1806. Elle fut donnée à la fabrique en 1858 par M^{me} Creff de Kermoné et érigée en chapelle de secours par décret du 10 Février 1859. Comme elle tombait en ruines, à cause sans doute de son éloignement du centre de la paroisse, en 1876 elle fut reconstruite à 700 mètres du bourg, sur un terrain donné par M. Blanchard. On y voit une ancienne statue de sainte Barbe représentée avec sa tour.

2^o *Sainte-Catherine*, au cimetière.

3^o Chapelle au Squiriou.

4^o Chapelle au Ligolennec.

Ces trois dernières chapelles n'existent plus.

SEIGNEURS AYANT PRÉÉMINENCES

Les S^{rs} du Botmeur, dont les armes étaient : *écartelé au 1 et 4 d'or au lion de gueules armé d'azur, au 2 et 3 d'argent au lion de gueules*, devise : *Libera nos de ore Leonum*.

Lesquelen, S^r de Coetquenec : *d'argent au lion coupé de sable et de gueules*.

Lamarche, S^r du Botmeur : *de gueules au chef d'argent*.

Prévost, S^r de la Salle : *d'argent à 3 bandes fuselées de gueules* ; devise : *Advenis major et secundis*.

CROIX DE LA PAROISSE

Il y a deux croix au cimetière :

La première à côté du portique, en Kersanton. Sur la partie antérieure, se voient Notre-Seigneur en croix, les deux larrons, saint Jean et la Vierge ; au dos, une *pietà* avec deux anges aux côtés de la Mère de Dieu ; à la partie supérieure de la croix, un ange semble descendre du ciel et soutenir la tête de la Vierge ; la gaule de la croix est bosselée, avec un autel en pierre au pied.

La seconde croix est au haut du cimetière et porte la date de 1515 (MDXV). Elle a été réparée par Larhantec en 1864. Par devant se voit le crucifiement ; au dos, un *Ecce-Homo*, saint Pierre et la Madeleine sur les croisillons ; des anges reçoivent le précieux sang dans des calices ; les croisillons sont soutenus par des anges tenant les instruments de la Passion ; au bas de la croix se trouve un écusson, portant *sur un fond d'hermines une fleur de lys posée en abîme*.

Les autres croix de la paroisse sont en pierre, mais

sans ornements. En voici les noms : Croas-Hamon, Croas-Alan, Croas-Peulmené, devant laquelle se trouvait autrefois une allée couverte, Croas-Tredudon, Croas-al-Lan-Quinoulch, Crois-ar-C'hran, Croas-Keraden, deux croix à Goazalec, Croas-Quinivel, trois croix à Kerampeulven, Croas-ar-Belec, Croas-Kernevez, Croas-Kernours, Croas-Goasquintin, Croas-Lestrezec et Croas-Stephan.

Les fontaines : Sainte-Barbe, Saint-Goulien et Feunteun-Verien, au bourg, sont en vénération. (Renseignements fournis par M. Guirriec.)

MONUMENTS

Statuette romaine en bronze, trouvée à peu de distance du bourg, sur la route de Vorgium (Carhaix), à Vorganium (*Bul.*, 2, 145).

M. du Chatelier signale un dolmen près le bourg, et une cachette de fondeur, composée de cinq haches à talon, découverte en faisant un défrichement.

M. de Blois, sur le rapport de M. de la Boissière, parle d'un fait singulier qui se passa à Berrien, sans en préciser l'époque, que l'on pourrait probablement connaître en consultant le registre des sépultures.

« Un jour qu'il y avait foire à Berrien, un brouillard très épais s'éleva dans un vallon qui traverse l'un des deux chemins qui aboutissent au bourg ; cependant, un certain nombre de personnes n'hésitèrent pas à continuer leur route ; mais quand ce brouillard fut dissipé, on trouva les cadavres de dix-sept d'entre elles, qui avaient été asphyxiées » (Ogé).

*
* *

Dans la belle édition des lettres (1) inédites de Guy Autret, Seigneur de Missirien, que nous a donnée M. le Comte de Rosmorduc, nous trouvons le récit suivant d'un combat singulier dont la paroisse de Berrien fut le théâtre le 22 Mars 1652.

« Nous avons une infinité de querelles entre des particuliers, et depuis un mois (la lettre est datée du 9 Avril 1652) on c'est batu en ceste province en trois ou quatre divers lieux, en des duels de réputation ; le plus remarquable c'est fait en ce quanton entre les marquis de Kerman et du Chastel ou de Merle, que vous scavés estre mon parent et mon présomptif héritier maternel. Le sujet de la querelle est une mouvance de fieff que celui du Chastel prétend avoir sur quelque vilage qui dépend du marquisat du Tymeur, appartenant à la dame de Kerman ; le marquis du Chastel estant alé visiter celui de Kerman et l'ayant prié de mettre en arbitrage ceste contestation de fieff et qu'il montreroet de bons papiers qui justifoient sa demande, eut une réponse fort picante, le dit Kerman lui ayant dit que les papiers avoient estés dérochés de chés luy et qu'il eut à les porter dans sa garde robe....

« Quelques jours apres, M. du Chastel ayant fait signifier celui de Kerman, celui-cy escrivit à un de ses officiers que le Sieur du Chastel faisoet le mauvais, mais qu'à la premiere rencontre il lui bailleroet une correction charitable et adjoute : « Dieu me garde de la colère d'un home fait comme celui la ».

« M^r du Chastel, se voyant outragé de paroles et par escrit, se resout de faire apeller le dit de Kerman, l'apel c'est fait par lestres ; M^r du Chastel s'est servi de Gabriel de Bouvans, Sieur de Bouvans, et Jean du Mescam, Sieur

(1) In-4° imprimé pour l'auteur, à Saint-Brieuc en 1899, et tiré à 47 exemplaires dont le n° 23 a été donné par l'auteur à la bibliothèque de l'Evêché de Quimper.

du Stanger, frère du Sieur de Mescaradec et du Sieur de La Rochemescaradec, qui est à Paris estudiant en théologie, et que je vous aye recomendé; Mr de Kerman s'est aussi servi du Sieur des Sales Lesquiviou, capitaine au régiment de Chapaigne (duquel j'ai fait honorable mention en la généalogie de Lesquiviou le Borgne que j'ay envoyée à M. le Laboureur) et du Sieur de Kerincu.

« Les combatans ayant mins l'espée en la mein en mesme temps, Bouvans eut le premier advantage sur Kerincu, le blessa, le désarma et lui fit demander la vie, et néanmoins par oubliance ou autrement, ne ramassa pas l'espée du dit Kerincu, qui estoet a terre; après quoy, Bouvans vat aux deux marquis et veut obliger celui de Kerman de demander la vie, ce qu'il refusa de faire; come ils estoient sur ceste contestation, Kerincu ayant ramassé sa propre espée, court à Bouvans et le pensa larder d'un coup d'espée par deriere, qui ne perce que son pourpoint et sa chemise; Bouvans tourne à lui et fâché de se voir encore en teste celui auquel il venoet de donner la vie, le presse, le met en fuite et l'oblige de tourner le dos et lors il lui donne un grand coup d'espée par derriere, qui penetre tout le corps, du quel il se meurt et fut mins hier en extrême onction. Des Sales et Stangier se poussent quelques coups et passent enfin l'un sur l'autre; Stanger fut abatu par des Sales, néanmoins, rompant sa propre espée, il en donne dans le ventre de des Sales et le blesse si grieffement qu'il mourut deux jours après.

« Stanger estant deffait de des Sales, vat aussi aux deux marquis qui se bataient encore, quoy que celui de Kerman eut un grand coup au costé gauche et perdoet beaucoup de sang. Stanger fit rendre l'espée au dit de Kerman, le valet de chambre de Mr du Chastel, qui est chirurgien, pensa le dit de Kerman et ses deux seconds. M. du Chas-

tel et ses deux seconds emportèrent toutes les espées. M. le Marquis de Kerman est depuis mort de ses blessures; ses frères et beaux-frères, le Sieur de Lesquiviou et le Sieur de Penvern, frères de des Sales, protestent et méditent de grandes vengenges et font de grandes assambles pour ce sujet et espèrent la protection de l'autorité de M. le Mareschal, duquel les dits Lesquiviou sont créatures, et estant question de persécuter M. du Chastel, qui a suivi le parti de Rohan.

« Les partisans du deffuntz content le combat autrement et disent que il est vrai que Bouvans eut le premier advantage sur Kerincu, mais que des Sales ayant passé sur Stanger l'abatit sous lui, rompit l'épée du dit Stanger et en tenant la pointe à la main, la porta à la gorge du dit Stanger, lui faisant demander la vie et que Stanger s'écria: « A moi, Bouvans, on me tue! » Que Bouvans, sans s'arrêter a serrer l'espée de Kerincu, court vers Stanger qui demandoet secours, trouve que des Sales lui faisoet demander la vie et lui tenoet la pointe de l'espée à la gorge, que Bouvans sans davertir des Sales de demander la vie lui donne ce grand coup d'espée dans le ventre dont il est mort, qu'ensuite il passa comme un torrent aux deux marquis, advertit celui de Kerman de demander la vie, ce qu'ayant tardé et refusé de faire, il lui donne ce grand coup d'espée dont il est mort; que Kerincu ayant reprins son espée s'adresse encore à Bouvans qui le met en fuite et le broche par deriere du coup dont il se meurt, et ainsi que c'est le dit Bouvans qui a tué les trois; et la dessus ils l'appellent brutal, carnassier, assassin et soutiennent que Mrs de Kerman et des Sales sont mal tués et que pour avoir revanche il ne se faut pas battre en duel mais faire une armée contre ce Bouvans qu'ils qualifient un bourreau et diable deschené, lequel ils ne prétendent tuer qu'à coups de fusils et puis le hacher et bruler.

« Ce garçon ne s'estone non plus de ses menaces que si on lui prometoet des boquets, fait offre de se battre sans quartier contre tous les frères les uns après les autres, lui seul. En effait, c'est un des adroets et des dispots gentishomes du monde et des plus déterminés, quoy qu'il ne soet agé que de 20 ans.

« Je suis bien empêché en tous ses malheurs.

« M. du Chastel et Stangier sont cousins germeins et mes nepveux, enfans de mes cousines germenes ; deffunt des Sales est cousin germein de la fame du Sieur de Kergaradec, mon nepveu. Je tache de faire la paix, mais je me trouve trop foible ; M. le Duc de Rohan, qui devoet estre le protecteur de M. du Chastel, n'est plus en province et les Sieurs seront à presant persécutés à cause de lui par Mr le Mareschal. Je vous aye bien voulu escrire l'histoere de ce combat qui fait à presant la grande nouvelle de nostre province..... »

PRÊTRES ORIGINAIRES DE BERRIEN

MM.

1. — Plassart, Yves-Nicolas, prêtre le 28 Octobre 1805, mort recteur de Berrien en 1823.
2. — Lochou, Jérôme, prêtre le 31 Mai 1817, mort vicaire à Plonévez-le-Faou en 1864.
3. — Nédélec, François-Louis, prêtre le 27 Mai 1820, mort recteur de Rosporden en 1871.
4. — Moullec, Jean-Louis-Marie, prêtre le 7 Juillet 1822, mort en 1859, curé d'Arzano de 1829 à 1851.
5. — Le Gac, Jean, prêtre le 18 Décembre 1830, mort recteur de La Feuillée en 1873.
6. — Le Gac, Louis, prêtre le 28 Mai 1831, mort curé de Plouigneau en 1869.

7. — Plassart, Pierre-Marie, prêtre le 2 Août 1835, mort recteur de Quimerc'h en 1859.
8. — Le Foll, Julien, prêtre le 19 Décembre 1846, mort.
9. — Nédélec, François, prêtre le 31 Juillet 1853, mort recteur de Langolen en 1865.
10. — Nédélec, Jean-Marie, prêtre le 24 Juillet 1859, mort missionnaire.
11. — Le Balc'h, Pierre-Marie, prêtre le 21 Décembre 1861, mort à la maison de Saint-Pol en 1873, ancien vicaire de Plougouven.
12. — Bicrel, Corentin, prêtre le 9 Août 1868, mort en 1886 recteur de Loc-Éguiner-Ploudiry.
13. — Le Dilasser, François-Marie, prêtre le 10 Août 1869, recteur de La Forêt-Fouesnant, depuis 1888.
14. — Le Porz, François-Louis, prêtre le 9 Août 1874, recteur de Loctudy, depuis 1897.
15. — Cornic, Thomas-Yves, prêtre le 10 Août 1876, recteur de Telgruc, depuis 1899.
16. — Plassart, Pierre-Marie, prêtre le 17 Avril 1897, vicaire à Saint-Pierre-Quilbignon, depuis 1901 (1).

(1) Liste communiquée par M. Normant, économe du Grand Séminaire.